

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLACANT														
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	115 040	115,82 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	15 712	15,82 %				
	4	Montant net des recettes										AD	99 328	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 072	1,08 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	100 400	101,08 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	17 065	17,18 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	88	0,09 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	476	0,48 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	223	0,22 %				
	13			Autres impôts								BS	- 278					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 078	3,10 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	309	0,31 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	11 136	11,21 %			
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 164									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	881	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	481							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès														
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	410												
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)								BN	173	0,17 %					
32			Pertes diverses (15)								BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	53 228	53,59 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLACANT

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	47 172 47,49 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	482 0,49 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	47 654 47,98 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	354 0,36 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	475 0,48 %			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	829 0,83 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	46 825 47,14 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				8 168				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	